

LEADSHEET FRAIS D'ETABLISSEMENT						
Rubrique : Frais d'établissement Comptes PCMN 20 - 649						
Société auditée :			Date :			
Exercice clôturé au :			Réalisé par :			
			Revu par :			
1. MÉTHODOLOGIE D'AUDIT						
Référentiel :			ISA (Normes Internationales d'Audit) — IRE / IBR (Institut des Réviseurs d'Entreprises)			
Approche :			Contrôles de substances et tests de détail — Approche par les risques (ISA 315 / ISA 330)			
Assertions d'audit couvertes (ISA 500)						
Assertion	Description / Objectif d'audit			Réf. ISA		
Existence / Occurrence (E)	Les frais d'établissement comptabilisés existent réellement et ont été engagés pour le compte de la société.			ISA 500 / ISA 330.18		
Exhaustivité (Ex)	Tous les frais d'établissement devant être activés l'ont été ; aucune omission significative.			ISA 500 / ISA 330.18		
Évaluation / Exactitude (Év)	Les frais d'établissement sont évalués correctement (coût d'activation, montant des amortissements, valeur nette comptable).			ISA 500 / ISA 540		
Droits et obligations (D)	Les frais activés concernent des dépenses légitimement engagées par et pour la société (pas de charges personnelles activées).			ISA 500		
Présentation et information (P)	Les frais d'établissement sont présentés et classés correctement dans les comptes annuels conformément au PCMN et aux règles BE GAAP (ou IFRS).			ISA 500 / ISA 700		
2. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES COMPTES — FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (PCMN 20)						
N° Compte	Libellé du compte	Solde N (€)	Solde N-1 (€)	Écart (€)	Écart (%)	Commentaires
200	Frais de constitution et d'augmentation de capital			-	-	
201	Frais d'émission d'emprunts			-	-	
202	Autres frais d'établissement			-	-	
209	Amortissements sur frais d'établissement			-	-	
TOTAL FRAIS D'ÉTABLISSEMENT (NET)		-	-	-	-	
3. PROGRAMME DE TRAVAIL D'AUDIT — FRAIS D'ÉTABLISSEMENT						
Réf.	Diligence d'audit	Assertion(s)	Réf. ISA	Fait par	Date	
TESTS DE DÉTAIL — PRESENTATION (ISA 500 / ISA 330)						
A.1	Rapprocher le tableau de mutation des immobilisations (annexe des comptes annuels) avec les mouvements enregistrés en comptabilité pour les comptes 20x. S'assurer de la concordance valeur brute / amortissements / valeur nette	Ex / P	ISA 330 / ISA 700.13			
TESTS DE DÉTAIL — EXISTENCE ET OCCURRENCE (ISA 500 / ISA 330)						
C.1	Sélectionner un échantillon représentatif des montants activés au cours de l'exercice N (nouveaux débits sur comptes 200 à 202). Obtenir les pièces justificatives (factures, actes notariés, prospectus d'émission) et vérifier : (i) que la dépense a bien été engagée ; (ii) qu'elle relève effectivement des frais d'établissement selon BE GAAP ; (iii) qu'elle a été approuvée par un organe compétent (CA ou gérant).	E / D	ISA 500.A1 / ISA 330.18			
C.2	Pour les frais d'émission d'emprunts (201) : rapprocher le montant activé avec l'acte de constitution du prêt ou le prospectus. Vérifier que seuls les frais directs d'émission ont été activés (commissions bancaires, frais d'acte) et non des charges récurrentes.	E / D / Év	ISA 500 / ISA 540			
C.3	Vérifier l'existence d'une décision formelle de l'organe d'administration autorisant l'activation des frais d'établissement (procès-verbal du CA / de l'AG). En l'absence de décision, les frais doivent être portés en charges.	E / D	ISA 500 / ISA 265			
TESTS DE DÉTAIL — EXHAUSTIVITÉ (ISA 500 / ISA 330)						
D.1	Analyser les charges de la période (classe 6) susceptibles d'avoir dû être activées : frais de notaire sur augmentation de capital, commissions d'introduction en bourse, frais d'émission obligataire. Vérifier qu'aucune omission significative d'activation n'a eu lieu.	Ex	ISA 500 / ISA 330.18			
TESTS DE DÉTAIL — ÉVALUATION ET EXACTITUDE (ISA 540)						
E.1	Recalculer les dotations aux amortissements de l'exercice pour chaque compte : valeur d'activation × taux d'amortissement (linéaire, max 20 % / an soit 5 ans). Comparer avec les montants comptabilisés. Documenter tout écart > seuil de signification.	Év	ISA 540.8 / ISA 330.18			
Revue finale de la section par :						
Conclusion d'audit :						